

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5258**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de la communication

Nouvel intitulé : Responsable de la communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut international de la communication de Paris (IICP), INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMUNICATION DE PARIS (IICP)	Directeur de l'IICP, INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMUNICATION DE PARIS (IICP), Gérante de l'IICP

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321n Conception : Définition des politiques journalistiques, conception des stratégies et campagnes publicitaires, 321p Journalisme et communication : organisation-gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de communication définit, pilote et met en œuvre les projets de communication au service de la stratégie fixée en accord avec la direction de l'entreprise. Il est le garant de la cohérence de l'image de l'entreprise et développe des actions de communication en direction des publics externes et internes.

- Etre capable de: - analyser les différents éléments de la stratégie et déterminer les moyens appropriés aux objectifs et à la cible
- réaliser ou faire réaliser les différents supports et outils
 - établir le plan média et le calendrier des actions, en contrôler le déroulement
 - fixer le budget et en négocier les différents postes
 - encadrer, manager et coordonner les équipes chargées de la campagne ainsi que les prestataires extérieurs.
 - élaborer les conclusions de la campagne et en tirer le bilan
 - des connaissances en culture générale ainsi qu'une parfaite connaissance de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le responsable de communication exerce ses activités en agence, en régie. Quand il travaille en entreprise, on dit qu'il est chez l'annonceur. C'est le cas des grandes entreprises qui ont un service communication.

Tous les secteurs d'activités sont concernés: industrie, services, secteur culturel, distribution, commerce...et des institutions publiques

Il peut également être indépendant. Il est alors « free lance ».

- Responsable de communication - Responsable de communication externe
- Responsable de communication interne
- Chargé de communication externe
- Chargé de communication interne
- Chargé de communication
- Responsable des relations publiques
- Attaché(e) de presse
- Média planneur
- Chef de publicité

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification porte sur les principales activités, les compétences et aptitudes mobilisées ainsi que sur les principales connaissances formalisées. Chaque fonction fait l'objet d'évaluations régulières :

- définir la stratégie de communication ,
- concevoir et réaliser les actions d'information et de communication,
- assurer la gestion, le suivi opérationnel et budgétaire du plan de communication,
- mesurer le bilan d'une action de communication,

Ces quatre composantes nommées ci-dessus sont évaluées sous forme de contrôle continu, d'examens finaux et de mises en situation professionnelles.

Les professionnels interviennent dans l'évaluation et la validation :

- lors des jurys de mémoire de fin d'études,
- lors des stages qui donnent lieu à une évaluation par le tuteur de stage,
- lors des missions de communication confiées par les annonceurs.

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- le directeur de l'IICP - le directeur des études - 3 professionnels extérieurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.iicp.fr>

Lieu(x) de certification :

INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMUNICATION DE PARIS (IICP) 6 rue Froment 75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Responsable de la communication